
MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FREJUS
SOMMAIRE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

- A. Dossier modifié du PLU
- B. Décision prise par l'autorité environnementale après examen au cas par cas (absence d'évaluation environnementale) et décision prise par délibération du Conseil municipal pour l'absence d'évaluation environnementale
- C. Note de présentation de la modification du PLU
- D. Mention des textes qui régissent l'enquête publique et insertion de cette enquête dans la procédure
- E. Les avis émis sur le projet de modification du PLU
- F. Le bilan de la concertation
- G. Mention des autres autorisations pour modifier le PLU